



## Contacts utiles - Ville d'Angers

### DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION

#### **Animation et suivi de la charte de la qualité de la vie nocturne**

Pour toutes questions relatives à la charte, l'attribution du label..., pour s'inscrire aux temps de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles, obtenir des supports de prévention...

✉ [tranquillite.prevention@ville.angers.fr](mailto:tranquillite.prevention@ville.angers.fr)

☎ 02 41 05 48 35

—

#### **Police municipale de nuit d'Angers**

Intervention de 19h à 4h du mardi au samedi.

✉ [policemunicipale@ville.angers.fr](mailto:policemunicipale@ville.angers.fr)

☎ En journée: 02 41 05 40 17

☎ Appel d'urgence de nuit: 17

☎ Standard Police nationale: 02 41 57 52 00

### DIRECTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### **Service environnement - prévention des risques**

Pour toutes questions relatives à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), à l'étude d'impact des nuisances sonores (EINS), aux autodiagnostic de mise en conformité d'accessibilité et de sécurité, aux demandes préalables d'autorisation de travaux...

✉ [environnement@ville.angers.fr](mailto:environnement@ville.angers.fr)

☎ 02 41 05 44 21

### DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC

#### **Service commerce**

Pour toutes questions relatives aux demandes et aux règles d'occupation commerciale de l'espace public.

✉ [commerce@ville.angers.fr](mailto:commerce@ville.angers.fr)

☎ 02 41 05 48 86

—

#### **Service propreté**


Pour une convention relative à la mise à disposition de cendriers.

☎ 02 41 54 56 00

**DIRECTION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES****Service autorisations du droit des sols**

Pour toutes questions relatives à un projet d'enseigne et de modification de devanture commerciale.


 [pre-projet.angers@ville.angers.fr](mailto:pre-projet.angers@ville.angers.fr)

 02 41 05 40 99

**DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE****Les Noxambules**

Une équipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques intervenant sur l'espace public et présente en centre-ville le mercredi, jeudi et vendredi de 20h à 1h (place du Ralliement de 22h à 23h), selon les saisons.


 [noxambules@ville.angers.fr](mailto:noxambules@ville.angers.fr)

 02 41 05 44 16

**DIRECTION JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE****Label soirée responsable**

Pour permettre aux organisateurs de soirées d'être mieux informés et formés quant à l'organisation de leurs soirées ; faciliter leurs démarches en rassurant leurs interlocuteurs (salles, transports...) grâce au label (certification) qui leur est délivré.

 [katia.jarle@ville.angers.fr](mailto:katia.jarle@ville.angers.fr)

 02 41 05 45 69

**Documents ressources**

L'ensemble des documents est à retrouver sur [angers.fr/vienocturne](https://angers.fr/vienocturne) ou auprès de la direction référente (voir plus haut).

**EN LIGNE :**

- Autodiagnostic de conformité
  - [Accessibilité](#)
  - [Sécurité incendie](#)
- Le guide « [Agir contre les violences sexiste et sexuelles](#) », pour les professionnels et bénévoles au contact des publics
- Le guide des [soirées étudiantes](#)
- Le guide des [débits de boissons](#) - Ministère de l'intérieur et des Outre-Mer
- Le guide « [Règles d'occupation commerciale de l'espace public](#) » à Angers
- Le guide « [Gestion des déchets des activités tertiaire](#) » à Angers Loire Métropole
- Le [règlement local de publicité intercommunal d'Angers Loire Métropole](#) et sa [documentation](#)